

La lettre de la Fédération des salles et clubs rocks français / Bimestriel / N°11 Double / juillet 97

Salles et Clubs adhérents à la Fédurok

L'Abordage > Evreux L'Aéronef > Lille L'Arapaho > Paris Le Bato Fou > St Pierre la Réunion Le Bikini > Toulouse Le Cadran > Colombes La Cave à Musique > Mâcon Le Chabada > Angers La Clef > St Germain en Laye Le Confort Moderne > Poitiers L'Elysée Montmartre > Paris L'Entre Pot > Grenoble L'Espace Julien > Marseille L'Exo 7 > Rouen Le Florida > Agen Le Fuzz'von > La Roche sur Yon La Grange à Musique > Creil Le Krakatoa > Mérignac La Laiterie > Strasbourg La Luciole > Alencon La Lune des Pirates > Amiens La Nef > Angoulême Le Noumatrouff > Mulhouse L'Olympic > Nantes Le Palaxa > St Denis la Réunion Le Plan > Ris Orangis Le Rack'Am > Brétigny/Orge Le Rio Grande > Montauban Le Théatre Barbey > Bordeaux Le Transbordeur > Lyon L'Ubu > Rennes L'Usine > Reims Victoire II > Montpellier West Rock > Cognac

Structuration et règle du jeu

La Fédurok, ce sont 35 équipements consacrés aux musiques amplifiées et actuelles qui présentent chaque année à près de 800.000 spectateurs plus de 4 000 groupes. Ces lieux assurent de nombreuses missions d'intérêt général dont celles de diffusion, de formation et de soutien à la création en direction des artistes amateurs et professionnels. Ils proposent des espaces permanents de convivialité et d'information, et participent activement au développement local.

La Fédurok, c'est une force de proposition et de structuration du secteur qui a déjà présenté au Ministère de la Culture en juin 1995, un cadre de travail permettant de définir les conditions de développement d'un secteur professionnel avec ses spécificités.

La Fédurok, c'est un réseau d'échange d'expériences et de réflexions, qui s'interroge sur la nature des missions que les lieux développent dans un cadre d'intérêt général et de service public

La Fédurok, c'est un interlocuteur actif qui a toujours répondu «présent» lorsque les partenaires publics, à commencer par la Direction de la Musique et de la Danse, l'ont sollicitée. La Fédurok, c'est un rassemblement de responsables d'équipements lassés et amers de se voir présenter un dispositif SMAC sans concertation et sans réflexion sur l'économie générale du secteur.

La Fedurok demande donc à nouveau que les différents acteurs s'engagent dans une nécessaire structuration du secteur des musiques amplifiées et actuelles qui passe par la création d'une commission nationale, dotée de moyens de fonctionnement, associant le Ministère de la Culture, les représentants de la profession et ceux des Collectivités Territoriales. Cette commission est la première étape en vue d'une gestion cohérente et conjointe du secteur dans toutes ses acceptions : qu'elles soient artistiques, culturelles, mais également économiques et sociales. Elle doit aboutir à la définition d'une charte politique qui, à partir d'un état des lieux réalisé en commun, doit affirmer les enjeux et les responsabilités de

C'est dans ce cadre qu'un véritable label des lieux devrait être défini.

Le secteur, est aujourd'hui demandeur d'une autre règle du jeu où l'Etat devra assumer son rôle de régulation et d'arbitrage.

Les musiques amplifiées et actuelles sont liées aux évolutions technologiques. Elles permettent un large accès à la culture pour le plus grand nombre, la loi du marché ne

pouvant être la seule à assurer l'équilibre artistique des politiques.

Madame le Ministre de la Culture et Monsieur le Premier Ministre, il est louable de repasser la barre symbolique du 1% du budget de l'Etat, il faudrait que sa répartition permette d'intégrer durablement une modernité musicale et artistique dans le respect des attentes qui se font jour.

fédivers

- > Opale vient de publier le N°3 de **Culture et Proximité**, avec notamment un dossier sur la
 Région Pays de Loire, ainsi qu'un hors série «Les
 6èmes rencontres internationales de Banlieues
 d'Europe». L'association banlieues d'Europe, sous
 la présidence de Jean Hurstel, réunit sous la
 forme d'un réseau tous les projets culturels qui,
 en Europe, font de l'art le moteur essentiel d'un
 échange, d'une réflexion commune, d'une aventure artistique partagée avec la population qu'on dit
 exclue. > (120F 140 pages) à commander
 auprès de Opale 46, rue des 5 Diamants 75013
 Paris. Tel : 01 45 65 20 00.
- > L'association Dingo / La Nef inaugure le 4. juillet son **Démobus**: un studio d'enregistrement mobile. Objectif : en faire «un équipement présent au quotidien, accessible à tous, sans distinction de niveau, de pratique ou même de provenance(...) Le Démobus sera un point d'appui indispensable au début de carrière de nos artistes». > Rens 05 45 25 97 00 / Portable Démobus 06 80 42 25 82
- > A saluer l'expérience originale de Roadrunner qui organise des soirées **Ondes de Choc** fin juin, début juillet. Roadrunner s'associe avec différents partenaires (disquaires, radios, bars et fanzines) dans 24 villes de France, pour aller vers le public leur faire découvrir les groupes et nouveautés du Label, mais aussi impliquer spécialement ses interlocuteurs locaux afin que ceux-ci puissent développer leurs activités en commun avec le label. Soirées évènementielles de découverte : vidéos, concerts, cadeaux, offres promo... Rens Dominique Marie > 01 53 00 98 11.
- > Dans son dernier numéro de l'**Echo des Cotelettes**, Boucherie Productions s'inquiète
 «le disque à 100 balles s'emballe : la TVA ne
 baisse pas, le marché du disque continue à sombrer, les gens secouent des poches vides».
- > Françoise Dupas quitte la Fédurok le 10 juillet, il s'agit d'un licenciement économique. Votre interlocuteur à Nantes sera dorénavant Hanna Allouch et vous pourrez aussi contacter directement le bureau de la présidence à Rennes, contact : Cécile Favotti.
- > L'Entre-Pot à Grenoble est sous le coup d'une fermeture administrative de 1 mois, à compter du 25 juin. Pour des procès-verbaux établis au mois de mars pour des tapages nocturnes. Depuis sa réouverture, en février 97, la structure a réinvesti systématiquement toutes ses recettes dans des travaux d'insonoriation. Aujourd'hui, le lieu est adapté et la Police s'en félicite puisqu'il n'y a plus de plaintes. Cependant, malgré ces efforts, on les ferme... ce qui ne va pas arranger leurs difficultés financières. L'Entre-Pot avait une programmation tout l'été...
- > Le 5 octobre 1996, **Le Palaxa** rouvrait ses portes après 1an 1/2 de travaux de réhabilitation.

fédutop avril - mai - juin 97

Classement des meilleures entrées réalisées par les groupes en tournée dans les salles de la Fédurok.

- 1 > ASIAN DUB FOUNDATION > 95 % > 918 (11) > A Gauche de la Lune
 - Labels > Reims, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, Paris, Angers, Poitiers, Lille.
 - 2 > MIOSSEC > 91 % > 767 (9) > Radical Productions Pias Ris Orangis, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, St Germain, Lille, Reims.
 - 3 > LOFOFORA > 64 % > 384 (10) > Sriracha Sauce Hostile Labels La Roche/Yon, Angoulême, Mulhouse, Mâcon, Evreux, Colombes, Angers, Toulouse, Creil, Montpellier.
 - 4 > CULTURE > 57 % > 599 (6) > Garance Média 7 Strasbourg, Lille, Rouen, Paris, Toulouse, Lyon.
- 5 > LOUISE ATTAQUE > 54 % > 226 (5) > 3 P'tits Tours Atmosphérique Macon, Rennes, Agen, Mérignac, Angers.
- 6 > YURI BUENAVENTURA > 53 % > 485 (6) > SDG Warhead Mercury Montpellier, Paris, Angoulême, Ris Orangis, Nantes, Angers
- 7 > MASS HYSTERIA > 52 % > 244 (9) > SDG Warhead Yelen Musiques
 Angoulême, La Roche/Yon, Mulhouse, Bordeaux, Angers, Macon, Nantes, Reims, Ris Orangis.
 - 8 > OBITUARY > 51 % > 242 (5) > SDG Warhead Roadrunner
 Paris, Strasbourg, Mulhouse, Toulouse, Montpellier.
 - 9 > POPA CHUBBY > 49 % > 311 (9) > Alias Dixie Frog Lille, Reims, Strasbourg, Mulhouse, Rennes, Nantes, Mérignac, Montpellier, Angoulême.
 - 10 > ANGRA > 47 % > 406 (8) > SDG Warhead CNR Music Arcade Strasbourg, Rouen, Ris Orangis, Angoulême, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Paris.
 - 11 > TREPONEM PAL > 46 % > 204 (8) > Patrick James Polygram Macon, Lyon, Evreux, Angoulême, Rennes, Politiers, Lille, Nantes.
- 12 > NO ONE IS INNOCENT > 45 % > 313 (9) > Radical Productions Island > Ris Orangis, Strasbourg, Lille, Reims, Nantes, Montauban, Lyon, Montpellier, Bordeaux.
 - 13 > BIG SOUL > 43 % > 343 (5) > Alias Sony Music Toulouse, Rouen, Lille, Lyon, Strasbourg.
- 14 > DICK ANNEGARN + MATHIEU BOOGAERTS > 41 % > 268 (8) > Olympic Polydor/Remark > Marselle, Lille, Montpellier, Agen, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Toulouse.
 - 15 > SWELL > 38 % > 283 (7) > Radical Productions Labels Virgin Strasbourg, Lille, Reims, Bordeaux, Angoulême, Nantes, Evreux.
- 16 > RICO RODRIGUEZ + ZULUBERLUS > 35 % > 195 (5) > Zulu Prod Culture Press > Ris Orangis, Poiliers, Agen, Mérignac, St Germain.
- 17 > PATRICK RONDAT > 30 % > 185 (5) > Pôle N Productions Dreyfus Rouen, Lyon, Marseille, Mulhouse, Reims.
 - 18 > DAVID THOMAS > 22 % > 85 (5) > Thierry Kerhiniou / Datcha Lille, Strasbourg, Macon, St Germain, Rennes.

Le premier chiffre correspond au taux de remplissage moyen réalisé par les groupes (nbre d'entrées payantes réalisées/ jauge de la salle), le second indique la moyenne des entrées payantes (cumul des entrées payantes divisé par le nombre de dates), le chiffre entre parenthèses est le nombre de dates prises en compte. Fédutop est un classement créé et réalisé par l'association Fédurok, réseau national réunissant 35 lieux.

> Tous droits de reproduction réservés

Retrouvez le classement Fédutop chaque trimestre dans La Scène, le magazine professionnel des spectacles, 11 rue Jean Romain BP 102 14008 Caen cedex. Tel : 02 31 86 88 00.

juridic parc

Questions (juridiques) pour un champion

Les réponses ont été rédigées par le CAGEC à Nantes. Elles correspondent à un cas général et ne constituent pas une consultation juridique.

Concernant l'application du taux réduit de TVA aux concerts donnés dans des établissements où il est servi facultativement des boissons,

- quel taux de TVA s'applique sur la billetterie dans le cadre d'une location de salle ? Est-ce que l'organisateur peut bénéficier du taux réduit, qui s'applique dans le lieu de référence ?
- quel taux de TVA s'applique sur la billetterie dans le cadre d'une coréalisation ou d'une coproduction entre la salle titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles et d'une licence de débit de boissons et une autre personne physique ou morale ?

L'article 279 du code général des impôts (CGI) a été modifié par la loi de finances rectificative pour 1996 et prévoit maintenant la possibilité, pour les établissements servant facultativement des boissons pendant le spectacle, de bénéficier du taux réduit. Ce texte prévoit que le taux de 5,5% s'applique au «prix du billet d'entrée donnant exclusivement accès à des concerts donnés dans des établissements où il est servi facultativement des consommations pendant le spectacle». Ces dispositions s'appliquent «aux établissements titulaires de la licence de catégorie V prévue à l'article premier de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles qui justifient avoir organisé au minimum 20 concerts l'année précédente». Le décret d'application du 25 février 1997 précise que «les établissements doivent être titulaires d'une licence de débit de boissons».

Les établissements doivent donc :

- être titulaire de la licence de catégorie 5 : cabarets artistiques, cafés concerts, music hall ;
- être titulaire d'une licence de débit de boissons ;
- avoir organisé 20 concerts l'année précédente.

L'article 279 du CGI est ambigu et ne précise pas si le taux est réservé aux spectacles organisés par l'établissement lui-même ou s'il peut s'appliquer à tous les spectacles organisés dans l'établissement.

Le premier alinéa qui vise le prix des billets des concerts donnés dans des établissements (...), pourrait permettre de penser que tous les concerts ayant lieu dans ces établissements peuvent bénéficier du taux réduit de 5,5% même si l'établissement n'est pas organisateur.

Cependant, l'administration peut s'appuyer sur le deuxième alinéa pour considérer que le taux réduit n'est applicable qu'aux cabarets artistiques, cafés concerts ou music-hall.

On peut regretter que le décret d'application n'ait donné aucune précisions sur ce point. Il faudra donc attendre les premières décisions de jurisprudence.

Dans l'hypothèse d'un contrat de coréalisation, si l'établissement qui gère la salle et qui remplit les conditions fixées par les textes apparaît comme l'organisateur principal (gestion de la billetterie, du bar, service de sécurité...) l'application du taux réduit à l'ensemble des recettes de billetterie ne devrait pas poser problème. De même en cas de coproduction lorsque le gérant sera l'établissement qui gère la salle.

Par contre, dans le cas de la location de salle par l'établissement qui répond aux conditions énoncées, si on retient une interprétation restrictive des textes, l'organisateur devrait lui aussi être titulaire de la licence de spectacles de catégorie 5, d'une licence de débit de boissons... Ce qui conduirait dans la plupart des cas à l'application du taux de 20,6%.

A partir de quand et selon quels critères une association gérant une salle de spectacles et organisant des concerts est-elle assujettie à la TVA ?

Pour bénéficier d'une exonération de TVA, la gestion de l'association doit être désintéressée : l'association doit être gérée et administrée à titre bénévole (aucune rémunération des membres du conseil d'administration ou du bureau, aucun salarié membre du conseil d'administration ou du bureau...), elle ne doit procéder à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, et les membres de l'association ne doivent pas pouvoir être déclarés attributaire d'une part quelconque de l'actif de l'association.

D'autre part, les exonérations visent notamment les associations rendant certains services exclusivement à leurs membres, ou les organismes à caractère social ou philantropiques et l'organisation de 6 manifestations de soutien par an. Les spectacles ouverts à tout public ne peuvent bénéficier de la première exonération.

L'exonération de 6 manifestations par an ne s'applique pas lorsque l'organisation de spectacles constitue l'objet même de l'association, s'il s'agit de son activité habituelle.

Le caractère social ou philantropique d'une association est apprécié en fonction de plusieurs indices notamment la pratique de prix très nettement inférieurs à ceux pratiqués par des entreprises du secteur commercial, la participation bénévole des membres de l'association, les contributions publiques (subvention, mise à disposition de matériel ou de personnel...).

La plupart des associations gérant une salle de spectacles et organisant des concerts ne répondent pas à ces critères et sont donc assujetties à la TVA.

Cependant, une association qui a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires hors TVA inférieur à 100 000 frs bénéficie de la franchise en base c'est-à-dire qu'elle est dispensée de la déclarartion et du paiement de la TVA en 1997.

Pour plus de précisions sur la TVA applicable aux associations du spectacle vivant, le CAGEC a fait paraître une fiche technique dans le numéro de mai 97 de Cagec Gestion (disponible sur demande au 02 40 48 22 23).

(suite des brèves de la page 2)

En 6 mois d'activité, les studios de répétition et d'enregistrement ne désemplissent pas et la salle a accueilli 72 groupes sur 36 spectacles. Or, la structure apprenait en avril 97 qu'elle était exclue du contrat de Ville, se traduisant par une baisse de 400 000 frs de subventions pour 97. Le Palaxa a dû fermer ses portes au mois de juin. Mais grâce à une forte mobilisation en mai, et une pétition qui a ramené 2000 signatures, les partenaires du Palaxa, et notamment la Ville de St Denis et la Drac, devraient trouver des solutions pour éviter que le Palaxa ne ferme définitivement ses portes...

> «(...) l'émergence des musiques actuelles témoigne à la fois d'une prodigieuse vitalité, mais aussi d'attentes spécifiques vis à vis desquelles les pouvoirs publics doivent pouvoir donner de vraies réponses avec des moyens d'action appropriés tant en terme de formation que de soutien à des lieux spécifiques de répétition et de spectacles. (...) L'Etat doit et peut aider ceux qui entreprennent non seulement en moyens financiers mais en donnant clairement à voir l'intérêt qu'il manifeste pour telle ou telle forme de musique qui n'apparaitrait pas comme évidente à tous.» (Extrait du discours de Catherine Trautmann le 21 juin 97)

> Le Cagec édite un bulletin d'informations pratiques **CAGEC GESTION** : actualité sociale et fiscale, tableaux récapitulatifs des charges sociales, mises à jour, fiches techniques thématiques, jurisprudences. Un spécimen pourra être envoyé sur simple demande > 02 40 48 22 23. CAGEC BP 42206 44022 Nantes cedex 1. Fax : 02 40 4717 97.

La Gazetté Magique est éditée par l'association Fédurok

Bureau : c/o Trempolino 51 Bd de l'Egalité 44100 Nantes Tel : 02 40 58 21 74 Fax : 02 40 43 51 80 e-mail : fedurok@club-internet.fr Siège social : c/o Le Plan av Rory Gallagher 91130 Ris Orangis

Directeur de publication :
Béatrice Macé
Responsables de publication :
Françoise Dupas, Henri Didonna.
Merci à Hanna Allouch, Jean-Christophe
Aplincourt, Pierre Macquart, Philippe Triché,
Hervé Sansonetto, Alan de Diff'Art, Sabine du
Sous-Marin, Cédr'hic de Béton.
Bienvenue à Raphaël.
Et un big merci à François Delaunay
et à Le Chabada.
Les articles signés n'engagent
que leurs auteurs.

ISSN 1260 0164 Dépôt Légal à parution Imprimerie Parenthèses Nantes Reproduction interdite

Salles affaires, encore

Voilà encore 3 nouveaux exemples concrets illustrant la précarité des petits lieux musicaux en France dont on vous parlait dans la dernière gazette.

In Bikini dura rock In Toulouse dura Bikini

Bref rappel des faits...

Le 7 mars 1997, Hervé Sansonetto, gérant du lieu a été mis en examen par le Procureur de la République pour les faits suivants :

«pour avoir facilité courant 1996 - 1997 facilité l'usage de cocaîne et d'exctasy, substances vénéneuses classées comme stupéfiants, notamment en accueillant au cours de soirées «rave» ou «techno» dans son établissement «le Bikini» toxicomanes et revendeurs dont les procès verbaux figurent dans la présente procédure. Articles 222-37 à 222-48 du code pénal».

Par décision judiciaire du 15 mai 1997, le Tribunal de Grande Instance de Toulouse ordonnait une fermeture provisoire de 6 mois du Bikini. L'avocat du Bikini a fait appel, la cause ayant été appelée à l'audience du 27 mai 1997. Puis l'affaire a été mise en délibérée, et l'arrêt a été rendu à l'audience du 3 juin 1997. Au soutien de cet arrêt, la Chambre d'accusation a infirmé la mesure judiciaire de fermeture provisoire de 6 mois du Bikini.

Conclusion : la salle aura été effectivement fermée 8 jours, entre le 27 mai et le 3 juin, avec scellés sur les portes !

«Motifs de la décision :

Attendu qu'il résulte du dossier que certains clients du Bikini consommaient des produits stupéfiants dans l'établissement, et même que des transactions y avaient lieu; mais attendu qu'il est aussi acquis au dossier que des fouilles étaient pratiquées à

LE BIKINI

Le Bikini s'écoute, le Bikini se danse, le Bikini se lite. Hamero 10 - Mal-juin 1996

Ash Assassin Compulsion Divine Comedy KDD Lee Sheriff Mojava 3 Uromai PPIP

l'entrée (c.f; notamment déclarations de ... «il y a des fouilles mais j'arrive à passer»), et que Sansonetto est sensibilisé aux risques de tous ordres générés par les produits stupéfiants ; attendu que la loi pénale doit s'interprèter restrictivement, et qu'en l'état du dossier, les éléments propres à démontrer que Sansonetto a volontairement facilité, au sens de la loi, l'usage de stupéfiants, sont insuffisants pour justifier avant jugement, une mesure aussi coercitive que celle prononcée par le juge d'instruction».

En clair : le simple fait d'organiser des soirées «Rave» ou «Techno» ne saurait en soit constituer une volonté de facilité l'usage de stupéfiants et ceci par respect des libertés publiques.

- Ainsi, dans ces 2 cas : le Bikini et Diff'Art, des organisateurs de concerts étaient mis en examen par le Procureur de la République, vu l'article 222-37 du code pénal, et dans les 2 cas, la défense a réussi à prouver :
- 1- que les organisateurs avaient fait ce qu'ils pouvaient pour éviter tout trafic et consommation de produits stupéfiants pendant le concert (fouille à l'entrée)
- 2 que le fait d'organiser un concert, quel que soit le genre de musique (rap ou techno), n'était pas un motif suffisant pour «faciliter à autrui l'usage de stupéfiants».

Ces 2 cas peuvent faire jurisprudence.

Attention: cela n'écarte pas la nécessité pour les organisateurs de rester très vigilents sur ces problèmes et de tout mettre en oeuvre pour les éviter (fouille, surveillance, informations...).

Mais les organisateurs de concerts respirent... Combien de lieux auraient ainsi pu être fermés ?! Cela pose en outre la question de la responsabilité des organisateurs, confirme la fragilité des lieux et légitime la demande de reconnaissance, leit-motiv de la profession ces derniers mois.

Art 222-37 du Code pénal :

Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicite de stupéfiants (L. n°92-1336 du 16 déc 1992) «sont punis» de 10 ans d'emprisonnement et de 50 000 000 F d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, l'usage illicite de stupéfiants, de se faire livrer des stupéfiants au moyen d'ordonnances fictives ou de complaisance, ou de délivrer des stupéfiants sur la présentation de telles ordonnances en connaissant leur caractère fictif ou complaisant.

Diff'Art à Parthenay : une victoire logique !

Dans le numéro 9 de la Gazette Magique, nous vous informions que les responsables de l'association Diff'Art à Parthenay étaient mis en examen par le Procureur de la République, sous le motif «d'avoir à Parthenay le 13/04/96, en organisant un concert rap dans la salle en sachant pertinemment que ce genre de concert attire particulièrement des usagers et revendeurs de drogues, sans vérifier à l'entrée si les spectateurs étaient porteurs, facilité à autrui l'usage de stupéfiants», conformément à l'article 222-37 du code de procédure pénale (audience du 4 mars 1997 du tribunal de Bressuire).

Mis en délibéré, le jugement a été rendu le 8 avril et le tribunal correctionnel de Bressuire a prononcé la relaxe. Voici quelques extraits des Attendus prononcés par la défense en Maître Fort, avocat de l'association.

(...) Il n'est pas sérieusement soutenable que Madame Prinçais, Monsieur Blais et Diff'Art ont volontairement organisé le concert dans le but de permettre à des jeunes de faciliter l'usage de produits stupéfiants, l'objectif de l'association Diff'Art étant d'offrir aux jeunes de Parthenay des concerts correspondants à leur goût, le Maire ayant confirmé l'intérêt qu'il portait à l'animation socio-culturelle en faveur des jeunes en général.

L'organisation de toute manifestation socio-culturelle est susceptible de présenter le risque que des spectateurs se livrent à l'usage de produits stupéfiants, ou à la consommation excessive d'alcool, ou à des vols, ou à de la violence, il n'est pas concevable d'admettre qu'on interdise dès lois purement et simplement toutes ces manifestations et festivals, qui sont autant de lieux d'expression diverse des libertés individuelles et collectives fondamentales, que de ce point de vue, aucune forme artistique particulière, aucune musique particulière, dès lors qu'elles respectent ellesmêmes les libertés individuelles et collectives fondamentales, ne doivent être mises à priori à l'index au motif qu'elles attireraient davantage que d'autres des comportements réoréhensibles.

- (...) Il n'est pas possible de prévoir une fouille des entrants de nature à permettre de découvrir une barrette de shitt ou une dose d'héroïne, qui peuvent être tellement facilement dissimulées que seule une fouille au corps approfondie réservée aux forces de l'ordre dans des circonstances prévues par la loi est efficace; seul un contrôle de sécurité, mais qui ne permettra au mieux que d'empêcher les organisateurs de pénétrer avec des objets dangereux, paraît pouvoir être organisé.
- (...) On note toutefois qu'à l'occasion de la présente affaire, les gendarmes eux-mêmes, bien qu'avertis que le concert de rap incriminé était l'occasion pour les jeunes de fumer, et préalablement alertés par la rumeur que des concerts de Diff'Art pouvaient être l'occasion d'infractions à la législation, reconnaissent avoir renoncé à intervenir par peur d'incident.
- (...) on ne peut considérer que le seul fait de n'avoir pas dénoncé ces faits aux forces de l'ordre sur l'instant, en sollicitant leur intervention, constitue le délit de faciliter à autrui l'usage de stupéfiants. En conséquence, relaxe des trois prévenus.»

Association Diff'Art rue Salvator Allende 79200 Parthenay. Tel : 05 49 94 67 10



Vitrolles : Le sous marin devient un symbole national de résistance au Front.

Dans le précédent numéro de la Gazette du mois d'avril, nous annoncions enthousiastes : «Le Sous-Marin refait surface» !

Deux mois après, son existence même est remise en cause.

Suite au Conseil Municipal du 19 juin 1997, la Ville de Vitrolles a décidé de supprimer totalement la subvention allouée au Café-Musiques Le Sous-Marin (200 000 Frs en 1996) et remet en question la convention de mise à disposition de la salle à l'association «Les productions du Sous Marin».

Or, cette convention a toujours été respectée, elle est triennale est s'applique par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite de l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant l'échéance.

L'association a pris position lors d'une conférence de presse organisée le 20 juin, largement relayée par la presse nationale et appelé à un gand rassemblement protestataire le 27 juin, place de l'Hotel de Ville. Les Productions du Sous Marin s'insurgent contre cette décision qui démontre à nouveau la politique anti-culture, anti-sociale et anti-jeunes du Front National. L'équipe du Sous-Marin, composée de 6 permanents et 20 bénévoles, agit depuis 1987 et représente aujourd'hui une quarantaine de concerts par saison, 8000 entrées, 700 adhérents, 400 heures d'ateliers de répétition et aide technique... La structure est subventionnée par la Drac, le Conseil Général des Bouches du Rhône, l'ARCAM, la DDTEFP, la DDASS, mais plus par la Ville. L'association entre en résistance. Un comité de soutien a été créé, sous la présidence d'honneur de Bertrand Cantat, et l'association demande la mobilisation de tous : professionnels, artistes, organisateurs de spectacles, institutionnels, médias... Tous à vos fax pour des courriers de soutien!

Les Productions du Sous Marin, Place Nelson Mandela 13127 Vitrolles. Tel : 04 42 89 08 43 / fax : 04 42 89 28 18.







Extrait de la BD de Luz dans Charlie Hebdo du 14/05/97)

AUCARD Aucard de Tours: un festival Béton ha ha ha !!!

Nous avons inauguré, dans le numéro précédent, une rubrique spéciale Férarock. Cette fois, il s'agit d'un coup de projo sur une des radios adhérente au réseau Férarock, et qui fait l'actualité puisqu'ils organisent aussi le festival Aucard de Tour, qui s'est déroulé du 22 au 28 juin 97. Présentation par Cédric, Coordinateur de la radio.

«Béton s'est créée il y a 12 ans dans le but de diffuser des musiques qui ne l'étaient pas ailleurs. L'association s'appelait au départ Pour Une Nouvelle Kulture (ça situe!). En même temps, cette musique défendue par Béton sur la radio devait l'être sur la scène. C'est pourquoi s'est créé dès la première année de la radio le festival sur l'île Aucard (en plein centre de Tours: 2000 Frs de budget et 12 groupes de la scène montante alterno francaise).

Après des interdictions, des contre-manifestations, des jugements au tribunal (fin 80's), Radio Béton s'est faite entendre hors de Tours et sa réputation de radio qui a la bougeotte et qui fait chier son monde a perduré (Pape-Out en 96). Même si Béton est connotée «média contre-pouvoir», on fait ça dans la rigolade et avec comme support d'action la musique.

Financièrement, la radio vit grâce au fond de péréquation du CSA (1% du budget des radios commerciales étant redistribué aux radios associatives) et très peu de pub. Nous sommes logés, chauffés, et «électrifiés» gratos dans l'Espace culturel Gentiana. Aucune institution ne nous subventionne.

La force de Béton, c'est son équipe : 100 bénévoles motivés, avec un fonctionnement à l'horizontal et non pyramidale et les rapports humains sont ...humains. L'équipe permanente compte 7 salariés: 4 CES, 1 objo, 1 CDD et 1 CDI. Pour Aucard de Tours, les collectivités commencent à se réveiller : 195 000 F de la Mairie, 20 000 F de la Région, 20 000 F du Département, 45 000 F de la Drac, pour un budget total de 600 000 F. Le festival ramène environ 25 000 personnes par semaine à Tours et présente cette année une quarantaine de groupes, dont Treponem Pal, Spicy Box, Diabologum, Baby Chaos, Dimitri from Paris, Son Damas, Yo Pizza Jump !... Mais avec en plus de la musique, des animations, rencontres (par exemple avec Fluide Glacial), expositions...

La Ville de Tours a reconnu notre expérience et notre ouverture dans l'organisations de manifestations culturelles, c'est pourquoi elle est venue nous voir pour co-produire «Au Nom de la Loire». Première édition d'un festival des arts de la rue, les 12-13-14 juillet, gratuit, en plein centre-ville. Que ce soit pour le nom du festival ou la programmation artistique, l'organisation interne de notre équipe ou la communication, la Mairie a accepté nos projets, dans la joie et parfois dans la douleur.»

Radio Béton 90 av Maginot 37100 Tours / 02 47 51 03 83.

De la lecture «scène» pour vos vacances!



> Les Actes des Rencontres de Poitiers «Les équipements de musiques amplifiées : quelles missions avec quels partenariats» sont disponibles au prix de 50 FF TTC / 50 pages (frais d'envoi compris) à la Fédurok. / 02 40 58 21 74, Fax : 02 40 43 51 80.



> Les Actes des Rencontres Nationales d'Agen «Politiques Publiques et musiques amplifiées» sont disponibles au prix de 160 FF TTC (200 pages) auprès de l'Adem Florida. / 05 53 47 59 54, Fax : 05 53 47 62 90.

Nouvelle vague de nouvelle



L'Abordage (Evreux)

La salle , ouverte en 1989, est gérée par le secteur Rock et Musiques Actuelles de la MJC d'Evreux. L'initiative de cette MJC, en terme de diffusion et de formation appliquée aux musiques amplifiées, est exemplaire et existe depuis 1983. Evreux a émergé en tant que "ville rock" au milieu des années 80 grâce à la diffusion mais aussi par des groupes fers de lance de la vague alternative, comme Black Maria ou les Roadrunners.

Structure privée, elle est aujourd'hui subventionnée par la Ville, le Conseil Régional, la DRAC et les Ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports. D'une capacité de 500 places, entièrement équipée en son et lumière, elle programme 2 à 4 concerts par mois de septembre à juin, tous styles, toutes provenances et tous niveaux confondus. La gestion est associa-

tive, avec un budget annuel d'environ 1 MF (hors festival) et un autofinancement de 60%. A côté et en complément de l'Abordage, Le Brick à Rock, club de 100 places est consacré à des artistes en développement (un ou deux par mois). Petit espace pour grande convivialité, s'y déroulent aussi les afters-show de l'Abordage et quelques opérations spéciales.

Evreux, c'est aussi le festival "Le rock dans tous ses états", 14ème édition en 1997 (voir encart). Pour les artistes l'Abordage offre enfin, outre l'accès à trois locaux de répétitions, la possibilité de suivre des cours de guitare, de basse et de batterie. D'autres projets périphériques accompagnent le noyau dur de la diffusion musicale : ateliers Rap, programmation décentralisée dans le département.

L'Abordage - MJC 1, Avenue Aristide Briand -27000 Evreux - Tél. : 02 32 39 16 24 -Fax : 02 32 24 02 29 Responsable et programmateur : Jean-Christophe Aplincourt

leROCK des Lide edition tos Lide edition

Le Rock Dans Tous Ses Etats

Festival annuel, début juin, sur 2 jours. Organisation: MJC d'Evreux / l'Abordage.

Programmation: Jean-Christophe Aplincourt, dès janvier. Budget: 1,8 MF. Equipe: 120 personnes, dont 90 bénévoles. Cette année, le festival proposait 12 groupes, dont Noir Désir, Shaï No Shaï, LKJ, Chokebore, Diabologum, FFF, Asian dub Foundation... et accueillait 3000 personnes le vendredi et 5000 le samedi.

Le Rackam

(Brétigny sur Orge)

Historiquement, tout a commencé en 1990 avec les Tremplins Rock, concerts organisés à l'année dans une Maison de Quartier mise à disposition par la Mairie de Brétigny/sur/Orge, et avec le festival d'été. Au départ, ces initiatives ont été fortement soutenues par une volonté municipale, d'ordre principalement sociale : il fallait éviter que les cités «chauffent» pendant l'été. En effet, le lieu qui deviendra en 1992 Le Rack'Am, est situé à l'intersection de 3 cités dans la banlieue sud de Paris.

Après 2 ans d'expériences, la salle a été entièrement rénovée et adaptée pour rentrer dans un cadre professionnel de salle de spectacles et a obtenu le label Café-Musiques.

Le Rack'Am, salle de 300 places équipée en son et lumière, est géré par l'association Charles Péguy. Elle emploie 2 permanents et gère un budget annuel d'environ 500 000 Frs, dont 45% d'autofinancement. La structure est subventionnée par la Ville et la Drac (intégrée au programme Smac).

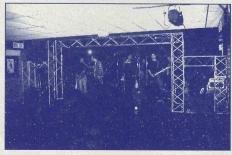
En 1993, le Rack'Am a produit 20 concerts sur le Tour de France à la Voile, dans les ports, à chaque arrivée. L'originalité de cette expérience, montée avec la mission locale, fait que 30 jeunes de Brétigny ont ainsi pu partir pendant 5 semaines, impliqués dans l'organisation de ce Tour.

Le lieu accueille en moyenne 3 concerts par mois. Priorité est donnée aux groupes de rock français (95% de la programmation) et notamment aux groupes locaux (Paris et Région Parisienne).

Pour la saison prochaine, le Rack'Am souhaite ouvrir davantage ses portes aux groupes, notamment pour des filages ou des maquettes. Ces résidences devraient débuter dès septembre, avec en projet 10 P'tits Indiens et SFK, plus d'autres groupes de la scène locale. Formule à la carte, la plus souple possible pour les groupes mais avec un objectif affiché de formation artistique.

Dans l'immédiat, l'équipe prépare la 8ème édition du festival, du 28 juin au 12 juillet (voir programmation page 8).

Le Rack'Am, directeur et programmateur : Philippe Triché. 1, rue Louis Armand 91220 Brétigny/Orge. Tel -Fax : 01 60 84 12 36.



La scène du Rack'Am

s salles





Le Bato Fou (La Réunion)

Le Bato Fou est à plusieurs milliers de kilomètres de Paris, dans l'Océan Indien, précisément à Saint-Pierre de la Réunion. C'est un vrai club, avec une ambiance feutrée, tout en bleu, son bar au centre est une réplique de coque de bateau. Il est situé dans un

ancien complexe qui abrite aujourd'hui, outre le club, une salle de cinéma et un théatre.

Le Bato Fou contient 300 places et accueille un concert toutes les semaines, soit environ 40 concerts par an. Il est géré par l'association Les Jazzomaniaques fondée en 1990 et qui a organisé près de 560 concerts au Ti-Bird à Saint-Denis, avant d'ouvrir cette salle en septembre 1995. L'équipe est réduite, 5 personnes dont 4 CES, pour un budget annuel de 1,2 MF, dont 55 % d'autofinancement. L'association est soutenue par la Ville, la Drac, le Conseil Général et le Conseil Régional

un budget annuel de 1,2 MF, dont 55 % d'autofinancement. L'association est soutenue par la Ville, la Drac, le Conseil Général et le Conseil Régional. En effet, le Bato Fou ne se limite pas à l'organisation de concerts mais développe aussi un travail conséquent avec les groupes locaux (résidences, aide logistique et technique, formations...), des aides aux tournées, l'implication des quartiers et associations de Saint-Pierre.

L'association souhaite surtout développer son ouverture vers l'extérieur car le lieu souffre de sa situation insulaire (75% des groupes programmés en 96 le seront de nouveau en 97!). Ainsi, ils participent aux sélections du réseau Printemps, sont labellisés Smac et initiateurs du «réseau des salles et festivals de la zone Océan Indien et Afrique Australe» (créé en octobre 1996).

Cette participation favorise les échanges artistiques, par exemple avec l'opération «Amandla» (réunion de musiciens d'Afrique du Sud, de Maurice, des Comores, de Madagascar et de la Réunion pour une création et 2 concerts) ou le «Stage Massilia» (stage techniques vocales et sampling par les Massilia Sound System, pour des musiciens réunionais).

L'objectif affiché est que «chaque artiste invité travaille avec des musiciens du pays à une création originale». L'opération est souvent couplée avec le Palaxa, salle au nord de l'île, de façon à réduire les coûts.

En plus de la musique, le Bato Fou organise régulièrement des expositions (peintures, sculptures) et aide une compagnie de danse contemporaine «Tetradanse».

Enfin, le Bato Fou participe activement à l'organisation du festival «KabaRéunion», 3ème édition en octobre 97, dans divers lieux de l'île. Ce n'est ici qu'un résumé des multiples, riches, originales, foisonnantes, diversifiées ... expériences menées par l'équipe du Bato Fou. Bon cap et que les vents soient avec vous...

Directeur programmateur : Pierre Macquart, 15, rue de la République 97410 Saint-Pierre La Réunion. Tel : 0262 25 65 61 - Fax : 0262 35 60 16.

Débats sur la techno à Nantes et à Poitiers

Le 2 juin dernier à Nantes, la Fédurok organisait, en partenariat avec Jet FM (radio associative membre de la Férarock) deux émissions sur le thème de la techno. La première réunissait des institutionnels, notamment des représentants de la Délégation Départementale Jeunesse et Sports, de la Municipalité de Nantes, de la Santé Publique de St Herblain...pour débattre des différents points de vue et actions menées par ces organismes. Cette première émission a été introduite par un historique retraçant en 1/4 d'heure les grand moments de la musique techno, commentés par Di Rom. La seconde émission regroupait des profes-

sionnels: programmateurs, organisateurs, assos, artistes...pour discuter des problèmes «de terrain» : programmation, particularités techniques, statut, accueil des publics, réseaux ... Ces 2 heures de débat ont été dupliquées et diffusées sur d'autres radios de la Férarock, notamment Canal B à Rennes, Radio Pons, Béton à Tours et bien sûr Jet FM à Nantes, en écho au colloque organisé à Poitiers les 5 et 6 juin derniers. Ces 2 jours de réflexion étaient initiées par le Confort Moderne, en partenariat avec l'Espace Mendès France et la Ville de Poitiers. Ce colloque abordait le phénomène techno sous un angle très scientifique avec, la première journée, les «aspects historiques et culturels» et «aspects sociologiques», et le lendemain les «aspects médicaux» et «aspects juridiques». Intervenaient, entre-autres: Alexandre Chevallier (journaliste auteur du House Nation Book), Pierre Mayol (sociologue chargé d'étude au Département Etudes et Prospectives au Ministère de la Culture), Astrid Fontaine et Caroline Fontana (auteurs de «Ravers» éd Anthropos), Denis Richard (pharmacologue, praticien hospitalier, chef de service au Centre Henri Laborit à Poitiers), Olivier Collion (avocat de Technopol), Patrick Mignon (sociologue, chercheur à l'INSEP)..

Des actes seront publiés en septembre. Nous présenterons dans le numéro de rentrée de la Gazette une synthèse de ce colloque, ainsi que des renseignements plus précis sur les actes.

Rens Confort Moderne / 05 49 46 08 08. 185, Fbg du Pont Neuf 86000 Poitiers.

Musique-pro: un web pour les pros

Nous vous avions présenté ce site dans le dernier numéro de la Gazette. Vous y retrouverez les salles de la Fédurok (programmations, fiches techniques, plans d'accès) mais aussi les groupes et antennes du réseau Printemos.

Attention : sa particularité est son mode d'accès, un niveau réservé aux professionnels (nécessitant donc un code d'accès par un abonnement) et un niveau «tous publics».

L'intérêt : assurer un accès réduit pour des informations plus «discrètes» et très ciblées.

adresse: http://www.musique-pro.com Rens boite@musique-pro.com

ou par téléphone : WMI 01 69 36 04 66.

Les salles de la Fédurok connectées :

La Fédurok. e mail : fedurok@club-internet.fr
Le Chabada. e-mail : chabad@imaginet.fr
L'Ubu. e-mail : ubu@rennet.galeode.fr
Le Confort Moderne. e-mail : fildoeuf@aol.com
La Nef. e-mail : lanef@a2i-micro.fr
Le Cadran. e-mail : zulu@club-internet.fr

La Cave à Musique. e-mail : cavazik@imaginet.fr

Le Théatre Barbey. e-mail : barbey-pad@atlantel.fr Le Florida. e-mail : florida2@thor.ins-france.com

Le Plan. e-mail : leplan@club-internet.fr

La Laiterie. e-mail : artefact@pandemonium.fr L'Arapaho. e mail : warhead@mail.club-internet.fr

Le Noumatrouff, e-mail : hiero@nucleus.fr West Rock, e-mail : centre_animation@hol.fr

programmations

Ils travaillent même l'été

Aéronef (Lille) - 03 20 78 00 00

festival «Pas d'quartiers» du 11 juin au 19

festival Hip Hop, 2ème édition.

2 juillet : Cie Azanie + Fred Bendongue à l'Aéronef 3 juillet : Orchestre National de Barbès + Kab Rai

Espace Concorde à Villeneuve d'Asq.

4 juillet : Afro Jazz + les Complices + Paradox à la Cave aux Poetes à Roubaix

5 juillet: Lord Zeljko + Swing a Ling + Ragga Black Posse au Rockline à Lille

9 juillet : Son Damas de Cuba + Dj Brother à l'Aéronef 11 juillet: Rocca + la Cliqua + Aktuel Force + Maleek La Ferme Dupire à Villeneuve d'Asq

11 juillet : Doudou'N'Diaye Rose atelier percu à l'ARA à Roubaix

12 juillet : Doudou'N'Diaye Rose à la Halle aux Sucres à Lille

12 juillet : Ed Rush + Dj Natty Ho + Dj 187 au Kaméléon à Lille

19 juillet : soirée Time Bomb : X-Men + Lunatic + Oxmo à l'Aéronef

Jay One au Musée des Beaux Arts de Tourcoing du 4 juillet au 30 septembre

Sharp à l'Aéronef du 24 juin au 21 juillet

Pee Gonzales au Bunker à Lille du 27 juin au 30 sep-

Swifty à L'espace Croisé Euralille du 13 juin au 13

Forfait: carte pass 350 Frs pour tout le festival.

Arapaho (Paris) - 01 53 79 00 11

festival de Dax dans les Arènes, le samedi 13 juillet, 1ère édition, avec :

Sinead'O'Connor, Miossec, Asian Dub Foundation, No One Is Innocent, Chokebore, NLT, Sotos.

Organisé par LMA et SDG Warhead. Prix d'entrée : 130 FF en location / 150 FF s.place

Rens: 01 53 79 00 11.

Cave à Musique (Macon) - 03 85 21 96 69 -

Un été frappé à Mâcon, en juillet et août.

Voici un apercu de juillet

3 : Concert de l'Harmonie Municipale aux Blanchettes

8: la Luda Familia + Zig Zag Place St Pierre

10 : Rafik et les Dupui'z Place St Pierre

11 : cinéma plein air Parc de l'Abîme

12 : chorale de Gand Eglise St Vincent

12 : Pépette vide son sac Place St Pierre

15 : cinéma Plein air Parc des Allumettes

16: Concert Offenbach au Chateau Marie Darmet

17 : les Alamas Givrés Place St Pierre

17 au 19 : concert Offenbach dans différents lieux 22 : Jean Sangally Blues Band Place St Pierre

23 : récital d'orgue par Denis Bordage Eglise St Pierre

24 : Shaï No Shaï Place St Pierre

26 : Les Epis Noirs Place St Pierre

29: Chris Lancry Place St Pierre

30 : concert orgue et bombarde Eglise St Pierre

31: Anne Roumanoff Place St Pierre. Toutes les animations sont gratuites. Programme complet au 03 85 21 96 69. Fuzz'Yon (La Roche/Yon) - 02 51 62 33 13 -

Animations organisées par la Ville de la Roche/Yon, au Café de l'été, jardin de la Mairie 24 juillet: Little Rabbits + Flagada Jones

After au Fuzz'Yon avec Ping Pong + Di's. 7 août : Dolly + 80's Planet of Trash.

Rens: 02 51 62 33 13.

Laiterie (Strasbourg) - 03 88 21 09 10 -

Festival des Artefacts, du 1er au 7 septembre à Strasbourg, 2ème édition

4 soirées Antipasti à la Laiterie 1er : sélection locale, tremplin

2 : Primal Scream + Space + You Am I

3 : Supergouge + Mephiskafeles + Lombego Surfers

4: Helmet + Tonic + Spina.

Journée Vertigo le 5 septembre, Parc du Rhin avec Noir Désir + Einsturzende + Neubauten + Asian Dub foundation + LKJ + Tindersticks + Diabologum + Detrimental + Swell + local support.

Journée Furia le 6 septembre, Parc du Rhin avec Suicidal Tendencies + Sick Of It All + Rammstein + Lofofora + Toy Dolls + Snapcase + Dri + No One Is Innocent + Shootyz Groove + Bloodhound Gang + Tiamat + Channel Zero + Kill the Thrill + local support. Nuit Ohm Sweet Ohm le 6 septembre à la Laiterie, jusqu'à 6H du mat

avec Earthling + Death In Vegas + Dirty Beatniks + les Rythmes Digitales + Lo Fi All Stars + Dj Krush + Amon Tobin + Drumaax Collectif.

Infoline: 03 88 210 910

la journée Vertigo ou Furia : 150 FF, les 2 journées :

pass semaine: 350 FF, pass week-end: 300 FF.

Noumatrouff (Mulhouse) - 03 89 32 94 10 -

festival Bêtes de Scènes du 11 au 19 juillet, au **Noumatrouff**

11 juillet : ouverture du festival avec déambulation des gitans du Rajahstan + Asian Dub Foundation + Laïka + Di's

12 juillet : Alfredo Rodriguez + Dj Manu

13 juillet : Natacha Atlas

14 juillet : Treponem Pal + Y-Front + Hanuman Care Kit

15 juillet : fiesta Stakhano

16 juillet: Action Packed + the Signs + guest

17 juillet : Jazz Jamaïca

18 juillet: Dreadzone + Dirty Beatniks + Dj's

19 juillet : Idir.

Plan (Ris Orangis) - 01 69 43 03 03 -

2 juillet : Asian Dub Foundation, 3 : Nada Surf, 5 : Alan Stivell, 9 : Louis Chédid.

18 août : Eels. 4 septembre : LKJ.

Rack'Am (Brétigny/Orge) - 01 60 84 12 36 -

8ème édition du festival de Brétigny avec

5 juillet : les Godfathers + guest 9 juillet : Lagrimas + les Wampas

12 juillet : Rageous Gratoons + les Naufragés.

West Rock (Cognac) - 05 45 32 17 28 -

Un été à sortir tous les soirs

concerts gratuits Place François 1er 22H00 2 juillet : Sawt El Atlas, 8 : les Jambons, 12 : Gil St Laurent, 16: Yannick Jaulin, 25 juillet: Sons of the Desert, 13 août : Court of Miracles, 21 : les Suprêmes Dindes, 29: Saf Sap.

4ème édition du festival Blues Passion à Cognac du 31 juillet au 3 août

31 juillet : King Pleasure & Biscuit Boys + Carol

1er août : Andy's Forest + Candye Kane

2 août : Out Of the Blues & the Memphis Horns + Otis

3 août : Eric Bibb + Junior Wells

+ 7 scènes off, expositions, conférences, master class... Tarifs: 100 FF la soirée, passeport festival: 300 FF.

Rens: 05 45 32 17 28.

La Route du Rock (Saint-Malo) 7ème édition les 14-15 et 16 août au Fort de St

14 : Eels + Sneakerpimps + Natacha Atlas + Geneva + Louise Attaque + 2 groupes

15 : Dinosaur JR + Boo Radleys + Asian Dub Foundation + Gas Gas + Death in Vegas + Embrace +

16 : Drugstore + Swell + Tavis + Audioweb + Autour de Lucie + 2 groupes.

organisé par l'association Rock Tympans

Infoline: 02 99 31 23 23

Tarifs: 1 soir 130 FF, 2 soirs 240 FF, 3 soirs 340 FF (+

20 f sur place).

Festival Rock de Saffré (44) Le Champ du Rock, le samedi 6 septembre,

8ème édition

Helmet + Asian Dub Foundation + LKJ + Massilia Sound System + 16'Horses Power + Jam Session... + animations

organisé par l'association Le Champ du Rock.

Rens: 02 51 80 60 83.

Tarifs: 120 FF + 1 tee-shirt offert en location / 120 FF sur place.

Festival de Dour (Belgique)

du 10 au 13 juillet, 9ème édition

10 juillet: Mutton Birds, 311, Dodgy, Dj Cam, Bentley Rhytm Ace live Act, Jon Carter Di, les Rythmes Digitales Live Act, Dimitri From Paris Dj, Motorbass dj, Dirty Beatniks Live Act, Dj G-Room, Dj Rom-1, Fluke live act, Freestyle Dj, Dave Angel live act, Eclectic Fashion Fields, Cj Bolland Live Act, dj Pierre, Bandulu live act, Dave Clarke Dj, Kenny Larkin Dj.

11 juillet: Johan, Shed Seven, Gene, Echobelly, Mansun, the Seahorses, Black Star Liner, Audio web. Electric Groove T, Zion Train, Ragga&the Jack, Ebo Man, Wiseguys, Propellerheads, Chokebore, Unsane, Tad, No One Is Innocent, Super Furry Animals, Bim Sherman, Luciano, Dub Syndicate, Rémy Brica, Jane's Detd, 8-red, Outside, Backfire, no Fun At All, Deviate, Stuck Mojo, Vision of Disorder, Madball,

12 juillet: de Volanges, the Breath of Life, Kong, PPz30, Das Ich, La Muerte, Sisters of Mercy, Neven, Wizards of Ooze, Spiritualized, Loop Guru, Cornershop, Natacha Atlas, Lowpass, Nose Kitchen, Cloé, Zop Hopop, Jérôme Minière, Diabologum, Arkarna, Suns of Arqua, Future Loop Foundation, Emperor Sly, Vitaly Trapped in Life, Stormcore, Brightside, Element, Out for Blood, Comin Correct, Krutch, 59 Times the Pain, the Business, Ryker's, 25 TA Life, Snapcase, Project Pitchfork.

13 juillet: Laberinto, Penthouse, Janet Adkins, Treponem Pal, Nada Surf, Boo Yaa Tribe, Type O Negative, Front 242, Vil Scelerat, Onde de Choc, Défi-J, Starflam, 2 Bal 2 Neg, Grazhoppa, De La Soul, IAM, Ragga Fox, Sweet Jane, Katerine, Laika, Little Rabbits, Yo La Tengo, Sophia, Lamb, Soul Coughing, Prohibition, Ligament, Dream City Film Club, Gore Slut, Purple Hands, Barkmarket, Litfiba. Tarifs: 1 jour 140 FF / 4 jours 250 FF.

Location Fnac et France Billet. Rens 32 65 63 26 59.